RAPPORT ANNUEL DE GESTION

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

2014 | 2015

Québec

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la politique linguistique

Coordination
France Mercier, Secrétariat à la politique linguistique

Supervision
Brigitte Jacques, sous-ministre associée responsable de l'application de la politique linguistique par intérim

Édition
Brigitte Ricard, Ministère de la Culture et des Communications

Révision linguistique
France Galarneau

Graphisme
Alphatek

Impression
Copiexpress

La publication est accessible dans le site Web du Secrétariat à la politique linguistique : www.spl.gouv.qc.ca.

ISSN : 2369-4319 (PDF)
ISBN : 978-2-550-73628-8 (PDF)

Dépôt légal : 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant 100 % de fibres postconsommation

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE PAR INTÉRIM

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015. Il vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Ce rapport annuel de gestion présente des actions et des projets menés par le Secrétariat au cours de l'exercice 2014-2015, qui est sous votre responsabilité depuis le 23 avril 2014, conformément à son mandat. La reddition de comptes du Secrétariat à la politique linguistique s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour ce qui est des réalisations de 2014-2015, en marge des activités courantes, l'équipe du Secrétariat a été appelée à intervenir dans plusieurs dossiers, dont la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016, le réseautage des mandataires de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, et diverses activités de promotion de la langue, notamment celles entourant le 40e anniversaire de la Déclaration du français comme langue officielle du Québec. Le personnel du Secrétariat à la politique linguistique contribue à l'avancement de ces dossiers avec cœur et engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La sous-ministre associée responsable
de l'application de la politique linguistique par intérim,

BRIGITTE JACQUES

Montréal, juillet 2015

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES 5

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE 6

1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE **7**

La mission 7

La vision 7

La structure organisationnelle 7

2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX **8**

3. LES FAITS SAILLANTS **9**

4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ..... **10**

ANNEXE 14

Loi et règlements dont l'application relève de la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française (au 31 mars 2015) 14

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne du ministère de la Culture et des Communications a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

La sous-ministre associée responsable
de l'application de la politique linguistique par intérim,

BRIGITTE JACQUES

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Brigitte Jacques
Sous-ministre associée responsable
de l'application de la politique linguistique par intérim

Madame la Sous-Ministre associée,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Secrétariat à la politique linguistique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Secrétariat.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Secrétariat. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous parait, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de l'audit interne du ministère
de la Culture et des Communications,

JULIE LÉVESQUE

Québec, août 2015

1. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) a comme mandat d'assister la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et d'assurer la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, d'en coordonner les modifications et de veiller à la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et à agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française ;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec ;
- participer à la consolidation de la politique linguistique et à sa mise en valeur au Québec et à l'étranger ;
- veiller à la cohérence et au suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique, et ce, en concertation avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

La vision

Un secrétariat rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.

La structure organisationnelle

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité de la sous-ministre associée responsable de l'application de la politique linguistique par intérim, laquelle relève depuis le 23 avril 2014 de M^me^ Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française.

Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
Hélène David

Sous-ministre associée responsable de l'application de la politique linguistique par intérim
Brigitte Jacques

Secrétariat à la politique linguistique
Directrice
Brigitte Jacques

En 2014-2015, le Secrétariat à la politique linguistique comptait un effectif autorisé de 11 postes répartis entre Québec et Montréal.

2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Le français, langue officielle du Québec, est une valeur fondamentale de la société québécoise. Le Québec est la seule province canadienne dans laquelle la majorité de la population est de langue maternelle française. Il s'est donc doté depuis plus de trente-cinq ans d'une politique linguistique afin de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune de la vie publique, dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée où domine la langue anglaise.

Aussi, l'avenir démolinguistique du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, dépend à long terme non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais également de l'attrait exercé par le français auprès des personnes dont il n'est pas la langue maternelle dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Cela est d'autant plus important que, pour faire face au vieillissement de la population et à la faible natalité ainsi qu'à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec.

Outre ces enjeux liés à l'évolution démolinguistique de la population québécoise, il y a également lieu de souligner ceux qui résultent des pressions de la mondialisation et de l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications. L'emploi prédominant de l'anglais dans ces contextes se fait sentir dans différents secteurs de la vie publique, notamment le travail, le commerce et les affaires ainsi que la recherche, et ce, plus particulièrement sur l'île de Montréal.

Ces changements posent aussi des défis au regard de la maîtrise du français. Que ce soit dans le milieu scolaire ou dans les différentes sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences de compétence et de qualité linguistiques.

Pour que la population du Québec, particulièrement les jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle puisse maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus que jamais nécessaire que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

De plus, la politique linguistique québécoise doit couvrir de larges champs d'intervention pour favoriser l'essor du français. La promotion de l'utilisation de la langue française dans l'administration publique, les établissements d'enseignement, les milieux de travail et les commerces demeure nécessaire pour renforcer la place du français dans l'espace public.

De façon plus concrète, pour faire en sorte que la population québécoise puisse, à l'avenir, continuer de s'exprimer, de vivre et de prospérer en français, le Plan stratégique du Secrétariat à la politique linguistique s'articule autour de la cohésion sociale de la collectivité québécoise s'appuyant sur le français, langue commune.

3. LES FAITS SAILLANTS

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

En février 2015, la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015 a été prolongée de six mois, soit jusqu'en mars 2016, pour harmoniser la reddition de comptes annuelle avec la fin de l'année financière. Une rencontre du comité directeur des orientations et trois rencontres du comité de suivi ont été tenues. En collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), trois bilans des programmes d'aide financière ont été réalisés.

La Stratégie a permis le développement d'une formule d'accompagnement des entreprises dans une démarche de francisation volontaire. Le nombre d'entreprises montréalaises de moins de 50 employés qui ont reçu une attestation de francisation volontaire au 31 mars 2015 s'élève à 739, ce qui représente une augmentation de 99,2 % depuis le début de la mise en place de ce processus à l'automne 2011.

Mise en place d'un réseau de répondants ministériels

En collaboration avec l'OQLF, un réseau de mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été constitué dans les ministères et les organismes gouvernementaux. Une première rencontre a eu lieu à Québec et à Montréal en mars 2015. Les participants font valoir qu'il serait important de mettre en place une plateforme électronique d'échanges pour accompagner les responsables ministériels.

Création du prix Robert-Bourassa

Dans le cadre du 40e anniversaire de la déclaration du français comme langue officielle du Québec, le prix Robert-Bourassa visant à récompenser l'initiative d'un projet scolaire de promotion de la langue française auprès des jeunes a été créé, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

Promotion de la langue française

En 2014-2015, le Secrétariat a soutenu 26 projets menés par des organismes qui font la promotion du français, par le truchement du programme Promotion du français lors d'activités culturelles. Les projets proviennent de secteurs culturels variés (arts de la scène, conte, lecture, écriture) et joignent des publics diversifiés (jeunes, familles, nouveaux arrivants en cours de francisation, etc.) de douze régions différentes.

4. LE PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016[1]

ENJEU

LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

ORIENTATION

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

Axe – Politique linguistique québécoise, en incluant la Charte de la langue française

OBJECTIF 1

Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public

INDICATEUR 1.1

Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives

CIBLE ANNUELLE ▸ ATTEINTE

Deux nouveaux partenariats

RÉSULTAT 2014-2015

Ajout de deux nouveaux partenaires

RÉSULTAT 2013-2014

Démarches partenariales en cours

ÉTAT D'AVANCEMENT[2] ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Deux nouveaux partenaires se sont joints, au cours de l'année 2014-2015, à la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal : la Chambre de commerce latino-américaine du Québec (CCLAQ) et l'Université McGill. La CCLAQ a embauché un agent de francisation pour sensibiliser ses entreprises membres tandis que l'Université McGill a conçu un portail Web pour mettre en valeur les ressources en francisation qu'elle rend accessibles à ses étudiants.

ACTION SOUTENUE

Le renforcement du français dans l'espace public s'est manifesté de plusieurs autres façons et avec divers partenaires.

Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

Lors de la rencontre du comité directeur en février 2015, il a été convenu de prolonger de six mois la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015 afin de l'harmoniser avec l'exercice financier gouvernemental se terminant le 31 mars 2016. À la suite de cette décision, la durée de la Stratégie a été allongée jusqu'en 2016 et celle-ci se nomme désormais Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016. Les démarches visant la francisation volontaire des petites entreprises se poursuivent, de même que les activités de promotion de la langue française dans les milieux de travail et auprès des futurs travailleurs. Des travaux ont été entrepris en vue de renforcer et de redynamiser cette approche novatrice, notamment en augmentant le nombre de partenaires.

1. La reddition de comptes du SPL s'appuie sur l'orientation et les objectifs inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
2. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible.

Programme Promotion du français lors d'activités culturelles

Le programme Promotion du français lors d'activités culturelles de 2014-2015 a été lancé le 17 novembre 2014. Pour une sixième année consécutive, ce programme a soutenu des projets qui mettent un accent particulier sur l'utilisation, la valorisation et la célébration du français lors d'activités culturelles qui visent à sensibiliser le public.

En 2014-2015, le Secrétariat à la politique linguistique a reçu 51 demandes de subventions provenant de 12 régions différentes. Vingt-six projets ont obtenu une aide financière, parmi lesquels ceux présentés par le festival Les Mots Parleurs de Bonaventure, le Comité musique Maisonneuve et le Musée d'art contemporain des Laurentides. L'enveloppe globale consacrée au programme s'établissait à 350 000 $ pour l'année 2014-2015.

Programme Parlez-moi d'une langue !

Soutenu depuis 1997, le programme Parlez-moi d'une langue !, mis en place par l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, a permis à des écrivaines et des écrivains, des journalistes et des spécialistes de la communication de transmettre leur passion pour la langue française à des étudiantes et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Pour l'année 2014-2015, le programme disposait d'une enveloppe de 120 000 $. Au 31 mars 2015, ce sont 204 rencontres qui ont été tenues dans les établissements collégiaux et universitaires. Près de 150 conférencières et conférenciers ont visité 49 départements d'établissements collégiaux dans 15 régions du Québec et 19 départements d'enseignement universitaire dans 5 régions. Selon les rapports d'évaluation au 31 mars 2015, 5 259 étudiantes et étudiants ont participé à ces rencontres.

Promotion de la langue française

En 2014-2015, dans le cadre du programme Promotion de la langue française, le Secrétariat a soutenu 8 projets, dont celui de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), intitulé La langue du numérique, la parution de la revue *Québec français* et la tenue du concours de vulgarisation de la recherche de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). La somme allouée à ces projets s'élève à 103 200 $.

Prix Georges-Émile-Lapalme

Le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la distinction la plus prestigieuse accordée par le gouvernement du Québec pour la promotion et le rayonnement de la langue française. En 2014, le prix Georges-Émile-Lapalme a été décerné à M. Denis Vaugeois dont le parcours exceptionnel a contribué au développement, à la promotion et au rayonnement de la langue française au Québec et à l'étranger.

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le site Web du Secrétariat (www.spl.gouv.qc.ca) constitue une importante source d'information sur la politique linguistique québécoise.

Le Secrétariat a déposé, lors du colloque du Réseau OPALE, tenu en Suisse en novembre 2014, un bilan de ses réalisations en regard de la politique linguistique québécoise pour l'année 2014.

INDICATEUR 1.2

Augmentation du nombre de petites entreprises[3] ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016

CIBLE 2014-2015 ▸ ATTEINTE

15 % par rapport à l'année 2012-2013

CIBLE 2015-2016

15 % par rapport à l'année 2012-2013

RÉSULTAT 2014-2015

99,2 %

RÉSULTAT 2013-2014

40,4 %[4]

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

3. On entend par petite entreprise, une entreprise qui emploie moins de 50 personnes au Québec.
4. Étant donné que le nombre cumulatif d'attestations, au 31 mars 2014, a été corrigé pour passer de 498 à 521, considérant les renseignements récents obtenus à cet égard, la variation a été ajustée en conséquence.

Résultats

La cible 2014-2015 a été atteinte et même largement dépassée, puisque le nombre d'attestations délivrées s'établit à 739 au 31 mars 2015, soit 368 de plus qu'en 2012-2013. Cela représente une augmentation de 99,2 % par rapport à l'année de référence, alors que la cible avait été fixée à 15 %.

Ces résultats sont le fruit du travail concerté de l'Office québécois de la langue française et des agents de francisation embauchés par des organismes socioéconomiques partenaires de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016. L'embauche de deux agents de francisation par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain a également contribué à l'atteinte de ces résultats.

NOMBRE CUMULATIF DE PETITES ENTREPRISES AYANT OBTENU UNE ATTESTATION DE FRANCISATION VOLONTAIRE AU 31 MARS

Année	Nombre	Variation[5]
2012-2013	371[6]	—
2013-2014	521[7]	40,4 %
2014-2015	739	99,2 %

Le président-directeur général de l'OQLF, M. Robert Vézina, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^me^ Hélène David, la directrice du théâtre Espace Go, M^me^ Ginette Noiseux, la directrice de Culture Montréal, M^me^ Anne-Marie Jean, et la comédienne M^me^ Sophie Cadieux, lors d'une activité publique tenue le 16 mars 2015. Cette activité visait à souligner la mise en ligne du lexique Le français en scène et les efforts de 60 organismes et entreprises culturels ayant obtenu une attestation de conformité à la Charte de la langue française, dans le cadre de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2016.
Photo : Sylvain Légaré

OBJECTIF 2

S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française

INDICATEUR 2.1

Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels

CIBLE 2014-2015 ▸ PARTIELLEMENT ATTEINTE

Première rencontre et taux de participation d'au moins 90 %

CIBLE 2015-2016[8]

Avoir développé un projet de réseautage

RÉSULTAT 2014-2015

Première rencontre d'un réseau de répondants ministériels tenue avec un taux de participation de 45 %

RÉSULTAT 2013-2014

État de situation de la mise à jour des politiques linguistiques gouvernementales dans les ministères et organismes (MO) élaboré

Une tournée des MO entreprise par la ministre

Mise en place d'une collaboration avec l'Office québécois de la langue française afin de constituer un réseau de répondants

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

Afin d'évaluer l'intérêt en vue de la mise en place d'un réseau des mandataires, un sondage a été tenu entre le 28 janvier et le 13 février 2015. Au total, 80 mandataires y ont répondu (67 %). Les résultats révèlent que l'idée d'avoir un réseau d'échanges trouve appui chez 58 % des répondantes et répondants. Toutefois, 72 % préfèreraient une plateforme électronique d'échanges. Deux rencontres, une à Québec et une à Montréal, ont eu lieu les 25 et 26 mars 2015 afin de permettre le lancement du réseau et de faire part des résultats du sondage. À Québec, 39 personnes (représentant 37 MO) ont participé à la rencontre, tandis qu'à Montréal, elles étaient 20 personnes (représentant 17 MO). Un total de 54 ministères et organismes sur une possibilité d'environ 120 correspond à un taux de participation de 45 %. Le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française évaluent actuellement la pertinence de mettre plutôt en place une plateforme électronique d'échanges.

5. La variation a été calculée par rapport à l'année de référence 2012-2013.
6. Le nombre cumulatif d'attestations, au 31 mars 2013, a été corrigé pour passer de 354 à 371, considérant les renseignements récents obtenus à cet égard.
7. Le nombre cumulatif d'attestations, au 31 mars 2014, a été corrigé pour passer de 498 à 521, considérant les renseignements récents obtenus à cet égard.
8. Compte tenu des résultats du sondage tenu à l'hiver 2015 et des commentaires émis lors des premières séances, les rencontres en personne seront remplacées par un autre moyen de réseautage.

M[me] Brigitte Jacques, sous-ministre associée responsable de l'application de la politique linguistique par intérim, s'adresse aux mandataires de l'Administration responsables de l'application de la politique linguistique lors d'une des deux rencontres tenues à Québec le 25 mars et à Montréal le 26 mars pour lancer le réseau.
Photo : Office québécois de la langue française

La tournée de différents ministères et organismes s'est poursuivie en 2014-2015 et une vingtaine d'entre eux ont pris part à des rencontres au cours desquelles leur ont été rappelées leurs obligations en matière de protection et de promotion de la langue.

ACTION SOUTENUE

Comme par les années passées, le Secrétariat à la politique linguistique a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à 16 demandes de cet ordre en 2014-2015. Il a aussi rédigé deux avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique québécoise.

INDICATEUR 2.2

Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

CIBLE 2014-2015

Aucune

CIBLE 2015-2016

Première reddition de comptes réalisée

RÉSULTAT 2014-2015

Analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Plan de travail adopté

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

L'analyse des rapports annuels de gestion 2013-2014 de 56 ministères et organismes par l'Office québécois de la langue française a montré que très peu de ministères et organismes, soit 7 seulement, ont eu recours à au moins un des trois tableaux inclus dans le Guide sur le rapport annuel de gestion que le Secrétariat du Conseil du Trésor a fait parvenir à l'ensemble des ministères et organismes. Si la forme proposée, celle de tableaux, était très peu utilisée, le contenu demandé, pour sa part, se trouvait plus souvent dans les rapports annuels, mais rarement de façon complète. En fait, seules les organisations ayant eu recours aux tableaux proposés ont fourni l'ensemble de l'information.

Afin que l'OQLF puisse s'acquitter de sa responsabilité de faire état de l'application de la politique linguistique gouvernementale dans l'Administration, une sensibilisation accrue sera nécessaire auprès des mandataires et des responsables de la reddition de comptes pour que les tableaux fournis soient utilisés.

ANNEXE

LOI ET RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2015)

Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) ;

Règlement sur l'affichage de l'Administration (RLRQ, chapitre C-11, r. 1) ;

Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (RLRQ, chapitre C-11, r. 2) ;

Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (RLRQ, chapitre C-11, r. 2.1) ;

Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (RLRQ, chapitre C-11, r. 3) ;

Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (RLRQ, chapitre C-11, r. 4) ;

Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (RLRQ, chapitre C-11, r. 5) ;

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (RLRQ, chapitre C-11, r. 6) ;

Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (RLRQ, chapitre C-11, r. 7) ;

Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (RLRQ, chapitre C-11, r. 8) ;

Règlement sur la langue du commerce et des affaires (RLRQ, chapitre C-11, r. 9) ;

Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 10) ;

Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11, r. 11) ;

Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (RLRQ, chapitre C-11, r. 12).

Secrétariat
à la politique
linguistique
Québec